

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 avril 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 avril 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, les membres du Conseil de sécurité ont souscrit le 3 avril 2007 à la proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de tenir au Conseil un débat public, le 17 avril, et sont convenus que la présente lettre constituerait l'ordre du jour du débat, à l'issue duquel aucun texte officiel ne serait publié.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom de ma délégation, un document de réflexion pour ce débat (voir annexe), qui a bénéficié des observations faites par des collègues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Emyr **Jones Parry**



**Annexe de la lettre datée du 5 avril 2007
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Énergie, sécurité et climat

**Débat public du Conseil de sécurité : document
de réflexion présenté par le Royaume-Uni**

Le 17 avril 2007, le Conseil de sécurité tiendra un débat public au sujet de la relation entre l'énergie, la sécurité et le climat.

Observations générales et objectifs

1. Tous les membres de la communauté internationale se trouvent devant un dilemme commun. L'économie de nos pays doit se développer pour assurer le bien-être d'une population de plus en plus nombreuse dont les besoins ne sont pas satisfaits et les attentes augmentent. En cas d'insuccès, les risques de conflit et d'insécurité croissent. Pour que l'économie prospère, il faut continuer d'utiliser davantage d'énergie, dont une grande partie se présente sous forme de combustibles fossiles. Toutefois, leur consommation sans réduire les émissions qui en résultent accélérera les changements climatiques qui présentent en soi des risques pour la sécurité que nous essayons de renforcer.
2. Le débat vise à faire prendre davantage conscience d'un ensemble de risques importants pour la sécurité future que la communauté internationale connaîtra si elle ne réussit pas à résoudre ce dilemme commun, à promouvoir une compréhension commune de ces risques et à étudier les moyens d'y faire face.
3. Le débat se concentrera sur les conséquences des modifications du climat pour la sécurité, y compris par leurs effets sur les causes potentielles de conflit (telles que l'accès à l'énergie, à l'eau, aux aliments et aux autres ressources rares, les mouvements de population et les différends frontaliers). Aucune instance internationale n'a encore abordé ces questions de ce point de vue. Le débat du Conseil de sécurité apportera donc une première contribution utile, tout en soulignant que c'est à d'autres organes des Nations Unies (en particulier celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qu'il appartient de se pencher sur les autres aspects des changements climatiques qui ne relèvent pas du mandat du Conseil (y compris les mesures visant à stabiliser à un niveau sûr les concentrations de gaz de serre dans l'atmosphère, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives).
4. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants mondiaux ont reconnu la nécessité d'agir avec détermination et diligence face aux défis majeurs et multiples du changement climatique, de la promotion de sources d'énergie propres, de la couverture des besoins énergétiques et du développement durable. En même temps, le Conseil de sécurité, se réunissant au niveau des chefs d'État et de gouvernement, a réaffirmé,

dans sa résolution 1625 (2005), la nécessité d'adopter une vaste stratégie de prévention des conflits, qui traite les causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales d'une manière globale, notamment en favorisant le développement durable.

5. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat apporte de nouvelles données sur l'impact probable des changements climatiques, tandis que le rapport à venir du Groupe de travail II (qui doit être publié le 6 avril) fournira davantage de détails sur les conséquences physiques et humaines probables, y compris les principaux points vulnérables.

6. Tandis que les effets physiques des changements climatiques et les mesures qu'il est possible de prendre à ce sujet constituent des questions importantes, c'est leur impact potentiel sur la sécurité qu'il est proposé de placer au centre du débat du Conseil de sécurité.

Impact sur les principaux risques pour la sécurité

7. L'étude des incidences plus larges des changements climatiques se concentre sur les conséquences possibles de ces changements pour des questions étroitement liées aux menaces à la paix et à la sécurité internationales :

a) Différends frontaliers

Les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales sont dans une large mesure constituées par des différends au sujet de frontière ou de territoires. La fonte des glaces et la montée du niveau des mers causées par les changements climatiques produiront sans doute des modifications majeures dans la masse continentale du globe durant le siècle actuel. Les frontières politiques et maritimes changeront-elles aussi? Parmi les motifs de préoccupation, il est à noter la submersion possible de petits États insulaires tout entiers, le retrait alarmant des côtes et l'apparition de nouveaux itinéraires de transport maritime. Toutes ces questions pourraient engendrer des différends au sujet des zones maritimes et des droits territoriaux. Ces différends pourraient devoir être réglés dans le cadre de la politique internationale ainsi que du droit international.

b) Migrations

D'après les projections actuelles, d'importantes parties du monde risquent de devenir inhabitables en raison de la montée du niveau des mers, de la pénurie d'eau douce ou de la réduction des capacités agricoles. Ces problèmes exacerberont les pressions migratoires actuelles des zones rurales vers les villes, des terres improductives vers des terres plus fertiles et à travers les frontières internationales. Selon certaines estimations, jusqu'à 200 millions de personnes risquent d'être déplacées d'ici au milieu du siècle. Les migrations ne sont pas en soi une cause directe de conflit, mais elles peuvent modifier la composition ethnique ou la répartition de la population au sein des États et entre eux, ce qui risque d'accroître les possibilités d'instabilité et de conflit – en particulier en cas de pénurie de ressources et dans des régions transfrontalières déjà sensibles.

c) Approvisionnement énergétique

D'amples débats ont déjà lieu au sujet du rapport entre les ressources énergétiques et le risque de conflit, eu égard à la concurrence à l'égard de ressources énergétiques rares, à la sécurité de l'offre et au rôle que les ressources énergétiques jouent une fois qu'un conflit est déclaré. Les changements climatiques devraient encore compliquer ce rapport et présenter un dilemme commun sur les moyens d'équilibrer nos objectifs en matière de climat et en matière d'énergie tout en préservant la sécurité. Certains pays s'efforceront de modifier les sources d'énergie qu'ils peuvent utiliser afin de réduire les émissions ou pour d'autres causes. D'autres devront chercher des sources alternatives en raison des effets physiques des changements climatiques, par exemple face à la restructuration de la filière hydroélectrique en raison de la fonte des glaciers et à la modification des courants fluviaux. Il est peu probable que des changements progressifs et réglementés déclenchent des conflits, contrairement à ce que pourrait produire une évolution soudaine.

d) Autres pénuries de ressources

Les changements climatiques renforceront sans doute dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les sociétés déjà vulnérables, les pénuries de ressources essentielles, notamment en ce qui concerne l'eau douce, les terres cultivables, les rendements des récoltes et les stocks de poisson. Les pénuries menacent les moyens d'existence de la population, en particulier en cas de changement relativement rapide. L'adéquation des stratégies d'adaptation est très importante, mais l'aggravation des pénuries augmente le risque de concurrence en matière de ressources au sein des communautés et des États et entre eux. Il peut en résulter une instabilité, conduisant à la vulnérabilité aux conflits. Le cas de l'eau douce est déjà bien connu, dont la disponibilité peut diminuer d'au moins 20 à 30 % dans certaines régions à la suite du changement climatique, tandis que les populations continuent de croître.

e) Tensions dans la société

Certains États estiment que le changement climatique constitue la menace la plus grave à leur développement en général et, plus particulièrement, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'étude Stern sur les aspects économiques du changement climatique (2006) a noté que ce phénomène constituait un défi majeur pour la réduction de la pauvreté, dans la mesure où c'étaient les pays les plus pauvres qui étaient touchés en premier lieu et le plus durement. Les tensions que le changement climatique risque de produire au sein des États et entre eux, en raison de son impact sur le développement – et donc sur l'inégalité – peuvent ne pas être en soi une cause nécessaire de conflit, mais dans certains États moins solides – par exemple où il existe de graves inégalités entre différents groupes de la société, notamment pour des raisons ethniques – la violence politique au sein des États et entre eux risque d'être plus probable.

f) Crises humanitaires

Le changement climatique devrait accroître le risque d'événements météorologiques extrêmes susceptibles de déclencher brusquement des situations d'urgence humanitaire. On constate déjà que de tels événements, en

particulier s'ils se produisent à grande échelle, peuvent aggraver les tensions dans la société et au-delà des frontières et sont donc susceptibles d'avoir un impact politique et sécuritaire. Il existe une corrélation prouvée entre la sécheresse et la probabilité de conflits de forte intensité dans certaines régions, et des gouvernements ont eu du mal à faire face aux conséquences sociales de catastrophes naturelles majeures.

8. Les conflits commencent souvent lorsque les sociétés ne peuvent pas faire front à des tensions multiples. En évaluant les risques créés par le changement climatique dans chaque domaine, il faut examiner comment les diverses conséquences agiront les unes sur les autres – par exemple comment les pénuries de ressources et les migrations exerceront un effet sur le développement et l'inégalité, sur la vulnérabilité des États à l'égard des crises humanitaires ou sur leur capacité d'y faire face efficacement. Il faut aussi reconnaître que l'expérience passée n'est pas toujours bonne conseillère pour l'avenir du fait qu'il peut se produire des changements climatiques plus extrêmes, plus étendus et plus durables que ceux que l'humanité moderne a connus à ce jour.

9. Les causes immédiates de conflit resteront sans doute les luttes pour le pouvoir aux niveaux national et régional, l'idéologie, les tensions ethniques, religieuses et nationales et la gravité des inégalités économiques, sociales ou politiques. Les conséquences cumulatives du changement climatique pourraient exacerber ces facteurs et accroître en particulier le risque à l'égard des États qui sont déjà sujets à des conflits, par exemple lorsque la faiblesse de la gouvernance ou des processus politiques ne peut pas assurer avec succès une médiation entre des intérêts concurrents.

10. À cet égard, il faut noter que des régions du monde en développement sont à la fois particulièrement vulnérables à l'impact du changement climatique et les moins bien équipées pour y faire face. Certains États de ces régions, notamment au Sahel, dans la corne de l'Afrique et dans certaines parties du Moyen-Orient, de l'Asie et du Pacifique, connaissent déjà l'instabilité et, parfois, des conflits actuels ou récents.

Questions à examiner

11. Nous estimons que le débat du Conseil de sécurité pourrait utilement se concentrer sur les points suivants :

a) Quels sont les risques (ou les combinaisons de risques) les plus importants que le changement climatique présente pour la paix et la sécurité internationales, en particulier dans les régions les plus instables du monde? Existe-t-il d'autres risques qui ne sont pas identifiés ici?

b) Quels sont les domaines prioritaires dans lesquels nos connaissances doivent être améliorées? Comment pouvons-nous arriver à une compréhension suffisante et commune de ces domaines?

c) Comment le Conseil de sécurité peut-il jouer un rôle de manière plus intégrée à l'égard de la prévention des conflits, comme il est prévu dans sa résolution 1625 (2005), notamment en mettant davantage l'accent sur les facteurs liés au climat?

d) Comment la communauté internationale peut-elle se préparer plus efficacement à soutenir des États ou des régions qui risquent de voir s'accroître leur instabilité en raison de facteurs liés au climat?

e) Quel rôle le Secrétariat doit-il jouer pour mieux informer le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres des Nations Unies au sujet des risques que présentent les changements climatiques du point de vue de la sécurité, et pour encourager une action plus cohérente en vue de réduire ces risques dans l'ensemble du système des Nations Unies?
